

Comment Ottawa peut résoudre le problème relatif à l'information sur le marché du travail (IMT)

Le problème : Une information sur le marché du travail déficiente donne lieu à de mauvaises politiques.

Au Canada, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et le déséquilibre des compétences ainsi que le chômage et le sous-emploi des jeunes constituent de sérieux freins à la prospérité économique. Le manque d'information exacte et opportune sur le marché du travail empêche de s'attaquer correctement à ces problèmes. En l'absence d'une IMT accessible à tous et fiable, les décideurs, les entreprises et les établissements d'enseignement postsecondaire sont dans l'incapacité de contrer les difficultés auxquelles se heurtent ceux qui intègrent le marché de l'emploi et qui compromettent l'avenir économique du pays dans son ensemble.

Voici quelques exemples saisissants des failles actuelles de l'IMT :

- Nous ne pouvons répondre à de simples questions du genre : « Combien de soudeurs obtiendront leur accréditation cette année? » et « De combien de soudeurs les employeurs auront-ils besoin? »
- Même si les électriciens constituent le corps de métier spécialisé affichant la plus forte demande, nous ignorons combien d'apprentis électriciens sont en fin de formation – ou combien d'entre eux obtiennent leur accréditation chaque année.
- Il n'existe pas de comparaisons entre la demande des employeurs pour des professions particulières, l'ensemble des compétences disponibles parmi les travailleurs étrangers temporaires et le nombre d'étudiants obtenant un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire ou de formation professionnelle au Canada et possédant les qualifications pour répondre à cette demande.
- Les employeurs faisant état de pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs spécialisés très en demande, comme les TI ou la formation numérique, ignorent le nombre d'étudiants qui devraient obtenir leur diplôme au terme d'une formation universitaire, collégiale ou polytechnique.
- Beaucoup de collèges et d'écoles polytechniques offrent des programmes de formation pour lesquels la demande est forte, mais ils ne peuvent trouver de gens adéquatement formés pour enseigner les matières de ces programmes.

- Les données actuelles sur le marché du travail ne permettent pas de savoir ou de prévoir quelles seront les nouvelles professions de l'économie numérique de demain.

Il n'y a pas encore eu d'amorce d'analyse des données ou de débat public sur l'offre et la demande de compétences à l'échelle nationale, pourtant, il est urgent d'agir. Sans données intersectorielles sur le long terme qui soient fiables, le Canada ne peut se doter du bassin de main-d'œuvre hautement qualifiée dont il a besoin pour répondre aux exigences du marché du travail du XXI^e siècle, et encore moins pour soutenir la croissance économique future.

Pire encore, le risque est grand que les décisions stratégiques sur le marché de l'emploi ne soient prises en vase clos, entraînant des distorsions du marché et exacerbant les pénuries de main-d'œuvre existantes. Par ailleurs, le fait de véhiculer des informations inexactes envoie de mauvais signaux aux apprenants de ce pays sur leurs différentes options de carrière.

Cependant, nous sommes dans un bon moment pour agir, puisqu'il existe un rare consensus national parmi les employeurs et les associations industrielles sur le fait qu'une IMT digne de foi les aidera à déterminer l'offre sur le marché du travail de la main-d'œuvre dont ils ont besoin pour combler leurs postes vacants. D'ailleurs, certains intervenants déforment les données pour leurs propres besoins, créant la confusion chez les employés, les employeurs, les chercheurs d'emploi et les apprenants devant prendre des décisions importantes.

Les anecdotes, si nombreuses soient-elles, ne sont pas des données fiables. C'est pourquoi il faut pouvoir compter sur une IMT crédible, exacte et opportune.

Le gouvernement du Canada devrait faire preuve de leadership en étant la première source d'IMT pour tous les Canadiens – qu'ils soient employeurs, travailleurs ou apprenants. Le Canada accuse un retard, au chapitre de la dissémination publique et gratuite de l'IMT, par rapport aux autres pays membres du G7 et de l'OCDE. L'Australie, l'Allemagne et le Royaume-Uni se sont dotés d'agences nationales qui se concentrent sur les compétences actuelles et nouvelles, ainsi que sur les besoins en effectifs, et qui donnent à leur gouvernement et à la population de leur pays accès à des données à jour. Si ces pays concurrents peuvent investir dans de telles initiatives, pourquoi le Canada n'en ferait-il pas autant?

Le rapport du Comité permanent des ressources humaines de la Chambre des communes datant de 2012 et intitulé « Pénuries de main-d'œuvre et de compétences au Canada : Solutions aux défis actuels et futurs » recommandait la création d'une information sur le marché du travail plus accessible et de meilleure qualité (recommandation 2), faisant ainsi écho à l'analyse du Comité consultatif sur l'information sur le marché du travail de 2009 (Drummond et Miner). Dans son rapport de juin 2014

sur l'emploi des jeunes, le Comité des finances de la Chambre des communes a lui aussi recommandé que des mesures soient prises concernant une IMT nationale.

Bien que les discussions récentes tenues lors du Forum des ministres du marché du travail avec le gouvernement fédéral soient encourageantes, il faut en faire plus pour :

- prévoir précisément la demande des entreprises pour combler leurs emplois;
- disséminer à l'échelle nationale les données provinciales existantes sur l'enseignement postsecondaire;
- améliorer les choix d'études et de carrière pour les apprenants;
- diffuser des données exactes sur la capacité de gain des nouveaux diplômés d'établissements postsecondaires et des travailleurs qualifiés;
- mettre davantage l'accent sur les compétences requises pour des emplois courus, et pas seulement sur les professions ou les qualifications;
- souligner la variété des voies et des options de transition qui s'offrent aux apprenants au Canada;
- régler le problème des listes d'attente pour les programmes de formation très recherchés, aussi bien en ce qui concerne l'apprentissage que les formations professionnelles ou axées sur la carrière, afin de les adapter à la demande réelle de diplômés dans ces programmes de la part des employeurs.

On a besoin d'une information sur le marché de travail de qualité et très détaillée pour les professions et les programmes d'études postsecondaires. De multiples indicateurs sont requis, car aucun indicateur pris isolément ne peut donner un aperçu dynamique et exact du marché du travail au Canada.

Aussi, il est essentiel que tous les ordres de gouvernement produisent des rapports uniformes. Les indicateurs fournis enverront des messages clairs aux étudiants qui les aideront à choisir des formations et des études axées sur la demande. En même temps, ces indicateurs renseigneront les employeurs sur le bassin de talents.

De quelles données a-t-on besoin pour le marché du travail du XXI^e siècle?

Données relatives à l'offre :

- description complète et à jour de l'étendue et de la profondeur des programmes offerts dans les établissements d'enseignement postsecondaire au Canada, particulièrement ceux qui bénéficient d'un financement public;
- démonstration que les programmes d'études postsecondaires concordent avec les emplois demandés ou établissement d'une liste d'emplois connexes pour chacun de ces programmes;
- liste des programmes pour lesquels la demande est forte et renseignements sur les listes d'attente dans ces programmes;
- nombre et profil des étudiants inscrits dans divers types d'études ou de formation, avec des détails par année d'études et titre de compétences;
- nombre d'étudiants susceptibles d'obtenir leur diplôme, par programme d'études postsecondaires;
- nombre d'apprentis par métier et pour chaque niveau de formation;
- divers types de filières d'études et de formation ainsi que les taux d'emploi parmi les diplômés sortant de chacune de ces filières;
- attentes salariales pour tous les programmes d'études postsecondaires fondées sur les salaires courants des diplômés dans ces programmes ou des programmes connexes;
- analyse qualitative de l'expérience acquise par les étudiants en cours de formation et de l'utilité des programmes d'études postsecondaires dans la préparation au marché de l'emploi, avec le nombre de programmes d'études postsecondaires offrant des occasions d'apprentissage intégré au travail.

Données relatives à la demande :

- liste des professions dans lesquelles la demande est forte, pour tout le pays, ainsi que le niveau de scolarité et les compétences nécessaires pour les exercer;
- nouveau dictionnaire des compétences qui améliore le système de classification du Code national des professions, en cataloguant les compétences que les employeurs recherchent actuellement;
- indicateurs des difficultés de recrutement, comme le pourcentage de postes vacants et le nombre de candidats qualifiés par poste vacant, avec une ventilation par profession;
- éléments de rapports sur les prévisions, comme les projections relatives aux postes vacants dans certaines professions, aux départs à la retraite prévus par groupe professionnel ou métier, aux taux de chômage professionnel et à la croissance de l'emploi;
- taux de rémunération;
- taux de roulement;
- taux de rendement sur l'investissement en éducation par rapport au rendement financier supérieur attendu par suite de cet investissement;
- taux d'activité sur le marché du travail.

Note : Certains de ces ensembles de données existent, mais nous proposons quand même de nouvelles mesures. Et toutes ces données ne sont pas toujours compilées de manière uniforme par chaque administration ou secteur de l'industrie.

Ce dont le Canada a besoin maintenant – *La solution de Polytechnics Canada*

Polytechnics Canada recommande que le gouvernement fédéral crée un conseil national indépendant d'information sur le marché du travail qui aurait pour mandat de recueillir, de vérifier, de consolider, d'analyser et de fournir une IMT fiable, exacte et opportune, en se fondant sur les données existantes produites à la fois par l'industrie et les employeurs (demande) et les établissements d'enseignement et de formation (offre), afin de fournir une vue d'ensemble complète (nationale et locale) du marché canadien de l'emploi.

Le meilleur moyen de dissiper toute confusion dans le débat sur la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et de faciliter l'accès à une IMT de qualité est qu'Ottawa prenne l'initiative et la direction d'un changement stratégique en créant ce conseil de l'IMT.

L'Australie s'est dotée d'un modèle de pratiques exemplaires dont le Canada pourrait s'inspirer. Son gouvernement fédéral est responsable de l'information nationale et régionale sur le marché du travail. Les Australiens ont accès à des données à jour, notamment sur les industries et les professions qui offrent le plus grand nombre de débouchés; les secteurs dans lesquels seront les nouveaux emplois (sur un horizon de cinq ans); les régions souffrant d'une pénurie de travailleurs qualifiés; les changements concernant les professions; les liens entre la formation et l'emploi¹.

Par exemple, le rapport annuel sur l'emploi en Australie réunit des données à la fois à jour et prospectives sur le marché du travail, et couvre une vaste gamme de sujets, dont l'emploi par industrie et région ainsi que le niveau d'études et de compétences recherché par les employeurs.

Jusqu'à présent, ni Emploi et Développement social Canada (EDSC) ni Statistique Canada n'ont réussi à produire une information de qualité sur le marché du travail. Un conseil de l'IMT permettrait au Canada de se comparer à ses partenaires de l'OCDE et du G7.

Faiblesses de l'IMT actuelle

L'un des principaux obstacles à la compilation de données comparables est l'absence de définitions nationales pour des variables dans le domaine de l'enseignement postsecondaire (étudiants à temps plein et à temps partiel, études supérieures, apprentissage intégré au travail, possibilités d'emploi, etc., tous ont des définitions différentes d'une province à l'autre). Le gouvernement fédéral, avec la collaboration éventuelle de l'OCDE et des provinces, devrait établir des définitions nationales normalisées pour les différentes variables concernant l'éducation postsecondaire au Canada.

¹ <http://docs.employment.gov.au/node/32635> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

La multiplicité des sources de données et l'impossibilité de les comparer ajoutent à la confusion, d'où la nécessité d'investir dans la création de données stables sur l'offre. Outre les longs délais d'attente avant la publication de données sur l'éducation, comme les résultats de l'Enquête nationale auprès des diplômés, de l'Enquête auprès des jeunes en transition ou de l'Enquête nationale auprès des apprentis, la pratique de Statistique Canada consistant à faire payer ces données et à détenir des droits de propriété dessus pour éviter toute distribution secondaire est contre-productive, surtout lorsqu'on parle d'une question revêtant une aussi grande importance nationale que l'IMT.

Un examen rapide de l'état actuel des outils et portails provinciaux d'IMT révèle que ceux de la Colombie-Britannique, du Québec et de l'Alberta sont très solides et faciles d'utilisation. Quant à l'Ontario, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard, elles devraient créer des portails pour l'IMT en ligne, ou actualiser ceux qu'elles possèdent déjà afin de se mettre au niveau des trois autres provinces.

Dans tous les sites Web des provinces qui donnent les sources, il semble que les données proviennent du gouvernement fédéral, mais les sources varient selon les cas. Certaines données sont tirées du Système de projection des professions au Canada (SPPC), d'autres de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) et d'autres encore de l'Enquête sur la population active (EPA), qui fournit des estimations relatives à l'emploi et au chômage.

Même si ces sources sont toutes très utiles, elles ne fournissent qu'une petite partie des données requises et elles ne sont pas traitées de la même manière par les différentes administrations. Il est donc fondamental que l'on dispose maintenant de données nationales fiables.

Données sur la demande avec le nouveau conseil de l'IMT

Pour offrir un portrait stable, plus solide et complet du marché de l'emploi au Canada, le nouveau conseil de l'IMT aurait pour mission de compléter – et non de reproduire – les données préexistantes sur la demande. Il s'appuierait sur l'investissement fédéral récent de 14 millions de dollars dans des enquêtes trimestrielles sur les postes vacants et dans l'enquête annuelle sur les taux de rémunération, qui relèveraient toutes les deux du conseil. Pour combler les lacunes dans le suivi des données sur le marché du travail, le conseil établirait et mettrait en œuvre de nouveaux mécanismes d'analyse du marché. Il intégrerait également des initiatives relevant actuellement de Statistique Canada, comme l'EPA.

Le Programme d'appui aux initiatives sectorielles permettrait également d'alimenter le conseil en données et d'étayer les prévisions de l'industrie sur les professions du futur qui seront en demande. Par ailleurs, les bureaux de Service Canada, qui traitent près d'un million de transactions chaque jour, avec leurs connexions de première ligne au

Guichet emplois, à l'Assurance-emploi, à des programmes visant les Autochtones, les personnes handicapées, les travailleurs âgés, les jeunes et les nouveaux arrivants, pourraient eux aussi contribuer à la collecte de données du nouveau conseil.

Données sur l'offre avec le nouveau conseil de l'IMT

Même si certaines données concernant la demande sur le marché du travail sont disponibles (bien qu'elles doivent être encore regroupées et présentées de manière cohérente à l'échelle nationale), on manque depuis très longtemps de données crédibles et objectives sur l'offre. Les ensembles de données existants sur l'offre qui tentent de dresser un portrait de l'enseignement postsecondaire sont dépassés depuis des années et mal conçus, puisqu'ils combinent cinq jeux de données distincts, avec des méthodologies, des définitions, des cohortes et des périodes de référence différentes².

Par exemple, les données actuelles sur l'offre ne tiennent pas entièrement compte des trois millions de Canadiens qui étudient dans une université, un collège communautaire, un collège privé d'enseignement professionnel, ou qui suivent un programme d'apprentissage. D'ailleurs, les apprentis ne sont même pas considérés comme des étudiants postsecondaires; ils font l'objet d'un traitement séparé.

Le conseil de l'IMT travaillerait de concert avec les établissements d'enseignement supérieur disposés à communiquer leurs données sur l'offre (étudiants, diplômés et objectifs de formation) et leur fournirait des ressources. L'initiative phare du conseil serait un programme pilote qui accorderait à 100 établissements d'enseignement postsecondaire bénéficiant d'un financement public des fonds destinés à créer, dans chacun d'entre eux, un poste d'agent de liaison pour la transmission de l'IMT.

L'agent de liaison, en tant qu'employé du conseil, travaillerait au sein de l'établissement d'enseignement postsecondaire et avec la faculté et les administrateurs désignés comme personne-ressource chargée de regrouper toute l'information sur le marché du travail du côté de l'offre. En utilisant les définitions applicables dans tout le Canada, l'agent de liaison aurait pour responsabilité de recueillir, de traduire et de transmettre les données sur les étudiants, les diplômés et les résultats de l'emploi pour le compte du conseil national de l'IMT.

Ce modèle s'inspirerait de la pratique répandue d'un autre organisme indépendant : le Conseil national de recherches (CNR), intégrant des conseillers en technologie industrielle dans des universités et des collèges pour faciliter l'engagement à l'égard de services de R-D, grâce au Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) du CNR.

² Enquête nationale auprès des diplômés, Système d'information sur l'éducation postsecondaire, Enquête nationale auprès des apprentis, Système d'information sur les apprentis enregistrés et Enquête nationale auprès des ménages.

Même avec seulement des activités bisannuelles de collecte des données, l'agent de liaison pour l'information sur le marché du travail permettrait d'analyser, de recueillir et de distribuer – à un rythme beaucoup plus rapide que les initiatives de Statistique Canada – des renseignements fiables et opportuns sur les tendances concernant les demandes d'admission, les inscriptions et les taux de diplomation dans les universités, les collèges et les écoles polytechniques.

Modèle de données ouvertes

Le conseil de l'IMT devrait suivre le modèle de l'initiative de données ouvertes d'Ottawa, qui donne accès gratuitement à des données que les gouvernements, les citoyens, les organismes bénévoles, les milieux universitaires et le secteur privé peuvent consulter et réutiliser par des moyens novateurs et inattendus. D'ailleurs, l'initiative de données ouvertes, data.gc.ca, est un guichet unique donnant accès aux banques de données ouvertes du gouvernement du Canada dans un grand nombre de domaines ainsi que de ministères et organismes gouvernementaux. Cependant, ce guichet unique ne permet d'obtenir aucune IMT susceptible d'aider les apprenants et les employeurs canadiens à relever les défis liés notamment au déséquilibre des compétences.

Plutôt que de se concentrer sur la conception de nouveaux portails Web, le gouvernement fédéral devrait rendre accessible, sous forme de donnée ouverte, toute IMT crédible, grâce à la collecte, au regroupement, à l'analyse et à la diffusion de renseignements de qualité. Cela permettrait ensuite au secteur privé, mieux équipé pour conditionner et commercialiser les données de façon novatrice, de prendre le relais en ciblant des publics particuliers, comme les élèves du secondaire. Une approche similaire a été adoptée au R.-U., après l'examen du système d'apprentissage de ce pays effectué par l'entrepreneur/formateur Doug Richard³.

³ Doug Richard, *The Richard Review of Apprenticeships*, recommandation 9, novembre 2012, p. 19 [EN ANGLAIS SEULEMENT].

Composantes essentielles du conseil de l'information sur le marché du travail

Modèle de gouvernance : Bâti sur le modèle du Conseil national des aînés, le conseil de l'IMT relèverait de l'honorable Jason Kenney, ministre de l'Emploi et du Développement social, compte tenu de ses responsabilités en matière d'emploi et de formation.

Le conseil serait appuyé par le Forum des ministres du marché du travail et le Conseil des ministres de l'Éducation. Il serait reconnu par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que par tous les Canadiens comme étant l'organisme pancanadien de référence responsable de l'IMT.

Conception des enquêtes/élaboration des définitions et des normes : Le conseil de l'IMT travaillerait avec les provinces afin d'évaluer les pratiques exemplaires pour la communication de l'IMT; il établirait aussi les définitions et les normes ainsi que les dates limites de présentation des rapports pour les provinces.

Collecte et regroupement des données : Le conseil de l'IMT travaillerait avec les provinces afin de mobiliser les ressources existantes en matière d'IMT, et collaborerait avec l'OCDE pour l'ajout de nouvelles définitions et de nouveaux outils dans le but de déceler rapidement des tendances nationales comparables. Le conseil s'assurerait de comparer des renseignements semblables (données sur l'offre et la demande) sur l'ensemble du pays, dans un délai de 18 mois.

Analyse et interprétation des données : Le personnel du conseil s'occuperait de l'analyse et de l'interprétation des données relatives à l'IMT afin de s'assurer que l'information est pertinente, qu'elle cible correctement tous les types d'utilisateurs et qu'elle est facile à comprendre. Le conseil produirait des rapports pertinents pour les discussions stratégiques et autres débats.

Rapports : Le conseil aurait pour responsabilité de faire rapport des tendances et analyses pour utilisation générale, et de se conformer aux obligations en matière de rapports à l'égard de l'OCDE, en fournissant les données pertinentes. Les rapports de l'OCDE qui font référence au Canada ne devraient plus contenir la mention « N/D » (« non disponible »).

Souplesse : Le conseil réaliserait des enquêtes de base et des études longitudinales tout en demeurant suffisamment souple pour réagir aux tendances émergentes et entreprendre des projets spécifiques qui traitent de sujets d'importance nationale, comme il se doit.

Sensibilisation à l'IMT : Les provinces et Ottawa, ainsi que le conseil lui-même, feraient la promotion de l'organisme comme guichet unique pour l'obtention de données fédérales objectives et opportunes concernant l'IMT.

Données ouvertes/diffusion de l'information : Le conseil mettrait continuellement à jour un site Web multiservices ouvert et accessible à tous les Canadiens. Là où Statistique Canada fait payer pour la séparation et l'analyse de données personnalisées, le conseil fournirait simplement des données épurées que pourrait analyser quiconque voudrait s'en servir.

Financement : Le conseil aurait besoin d'un financement stable, prévisible et continu de la part du gouvernement fédéral pour assurer son fonctionnement.

Dotation/ressources : Le conseil serait un employeur de choix pour les personnes engagées actuellement dans le processus d'IMT à EDSC, Service Canada, Statistique Canada et d'autres ministères fédéraux.

Avantages

Une comparaison objective des différents cheminements postsecondaires permettrait de faire contrepoids au discours omnivalent qui pousse la plupart des étudiants à poursuivre des études universitaires. Ainsi, les apprenants feraient des choix éclairés en fonction des différentes options offertes par les établissements d'enseignement postsecondaire. Avec la création du conseil de l'IMT, les données sur l'incidence des études, comme les taux d'emploi des diplômés, seraient recueillies et diffusées régulièrement au bénéfice de tous.

Une fois qu'on disposerait de données exactes sur la capacité de gain de gens de métier, la formation professionnelle ne serait plus considérée comme une alternative peu valorisée aux études universitaires traditionnelles. Ainsi, la formation professionnelle serait placée par les étudiants, les parents, les enseignants, les conseillers d'orientation professionnelle et les employeurs au même rang que l'éducation universitaire axée sur la théorie.

Actuellement, les entreprises multinationales hésitent à s'établir au Canada, car elles n'ont pas d'assurances quant à l'offre actuelle et future de main-d'œuvre hautement qualifiée requise pour faire fonctionner une usine ou des installations de R-D. Ces entreprises n'ont pas le même problème à obtenir des données relatives aux prévisions de l'offre de main-d'œuvre auprès de nos concurrents du G7. Les employeurs auraient avantage à avoir accès à des données locales pointues et à des prévisions crédibles sur le bassin de travailleurs hautement qualifiés qui sortent diplômés des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens.

Comme les besoins en matière d'IMT changent constamment, il est nécessaire de se doter de capacités permettant de réaliser des enquêtes et des études spéciales concernant des phénomènes émergents majeurs sur le marché de l'emploi. La création d'un conseil de l'IMT aiderait aussi le Canada à s'acquitter de ses obligations en matière de rapports à l'égard de l'OCDE. Les lacunes dans la collecte de données sur l'éducation ont rendu le Canada incapable de faire rapport sur environ trois quarts (73 %) des points de données du rapport 2014 « Regards sur l'éducation » publié récemment par l'OCDE. Ce résultat est radicalement contraire aux aspirations d'une économie et d'une société fondées sur les connaissances.

Le conseil de l'IMT éclairerait davantage les décideurs fédéraux et provinciaux au sujet de l'offre et de la demande sur le marché du travail, favorisant ainsi un meilleur ciblage des politiques et programmes afin de combler toute nouvelle lacune en matière de compétences. Tous les intervenants canadiens pourraient avoir une vision locale et nationale de l'offre et de la demande, ce qui aurait pour effet d'accroître la mobilité de la main-d'œuvre au pays.

Coût

1. Nouveau conseil de l'information sur le marché du travail : En nous fondant sur les coûts établis dans le rapport du Comité consultatif sur l'IMT de 2009, nous avons pris les principales activités dont serait responsable le conseil de l'IMT. (En nous inspirant du rapport cité, nous avons ajusté les données en fonction de l'inflation et sommes arrivés à un coût total de 12,4 millions de dollars pour la création du conseil en question.)

- Secrétariat permanent : 1,6 million de dollars pour assurer la continuité, la coordination fédérale-provinciale-territoriale et le suivi des améliorations visant l'IMT.
- Amélioration de l'analyse du marché du travail local de Service Canada : 5 millions de dollars. La disponibilité des données sur les marchés du travail locaux pourrait également servir à mieux documenter les décisions stratégiques à l'échelon local, préoccupation importante soulevée par les gouvernements FPT et de nombreux intervenants (associations de l'industrie, universitaires, groupes d'employeurs, etc.). L'analyse du marché du travail local serait récupérée par le conseil pour des fins de regroupement et de comparaison des données.
- Amélioration du SPPC et augmentation de ses capacités d'établir des projections provinciales : 350 000 dollars. Des projections fiables relatives au marché du travail sont nécessaires; elles visent à documenter les politiques destinées à répondre à la demande de compétences, à faire en sorte que notre système d'éducation soit capable de tenir compte des exigences changeantes en matière d'éducation de façon opportune, et à créer une main-d'œuvre concurrentielle en fournissant aux étudiants et aux personnes qui souhaitent changer de carrière l'information nécessaire pour prendre les décisions qui touchent leurs études et leur carrière. Les projections actuelles du SPPC concernant les professions – établies sur un horizon de 10 ans – ne sont pas très utiles aux étudiants et aux chercheurs d'emploi d'aujourd'hui. La nouvelle version du système du conseil de l'IMT permettrait de faire des prévisions sur cinq ans.
- Sensibilisation du public à l'IMT : 1,1 million de dollars. L'IMT n'a d'utilité que si elle est connue et exploitée. Le système actuel est mal compris. Le conseil permettrait de créer un contexte mieux adapté pour les PME, qui utilisent moins l'IMT que les organisations plus grandes et mieux financées. Il permettrait également d'accroître la productivité de la main-d'œuvre canadienne en faisant en sorte que les étudiants, les employeurs et les chercheurs d'emploi soient au courant de la façon d'utiliser l'IMT disponible, ainsi que d'empêcher que des occasions soient ratées en raison d'un manque d'information de base sur les possibilités du marché du travail.
- Création d'un référentiel de données : 1,1 million de dollars. Dans le but de devenir un centre d'échange de données ouvertes, le conseil améliorerait l'accessibilité aux données gouvernementales et autres données disponibles financées par des deniers publics. La création de cet entrepôt de données permettrait également d'accroître la

compatibilité, l'uniformité et la qualité de l'IMT. Les données générées par le conseil de l'IMT pourraient aussi être intégrées de façon harmonieuse aux portails fédéraux existants, comme le Guichet emplois (Travailler au Canada) et Choix de carrière.

- Rendre les données du site Web de Statistique Canada gratuites : 3,2 millions de dollars. Même si Statistique Canada est bien placé pour colliger certains ensembles de données sur l'offre et la demande, le système actuel a également donné lieu à un accès inégal à l'information entre les administrations et les groupes d'utilisateurs, en fonction de leur capacité de payer. Le conseil de l'IMT achèterait des données épurées à Statistique Canada (comme dans le cas du modèle actuel de recouvrement des coûts) et les mettrait gratuitement et rapidement à la disposition du public.

2. Proposition de programme pilote d'agent de liaison en matière d'information sur le marché du travail : 9 millions de dollars. Les nouveaux fonds alloués à ce programme pilote permettraient à quelque 100 établissements d'enseignement postsecondaire de créer et de financer un poste d'agent de liaison pour l'information sur le marché du travail. Les agents de liaison de tous ces établissements feraient rapport au conseil de l'IMT.

Il existe un autre argument économique irréfutable en faveur de la création d'un conseil national d'IMT. Nous estimons que le rendement du capital investi sera 725 fois supérieur à l'investissement initial. Aussi, l'an dernier, les Canadiens ont touché plus de 870 milliards de dollars en salaires. Une meilleure IMT facilitera une plus grande adéquation entre les compétences et l'expérience des travailleurs et les emplois plus rémunérateurs en demande. De cette façon, l'IMT contribuera à faire baisser les taux de chômage. Même si une meilleure IMT ne débouche que sur une augmentation d'à peine 1 % des salaires, cela représente tout de même 8,7 milliards supplémentaires pour le PIB.